



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DÔME FOREZ



44^{ème} RALLYE NATIONAL DES MONTS DOME

Coupe de France des Rallyes coefficient 3

25 et 26 Octobre 2013

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

PROGRAMME - HORAIRES

◆ <u>Parution du règlement</u>	Lundi 23 Septembre 2013
◆ <u>Ouverture des engagements</u>	Mercredi 25 Septembre 2013
◆ <u>Clôture des engagements</u>	Lundi 14 Octobre 2013 à 24H00
◆ <u>Parution du carnet d'itinéraire</u>	Mercredi 16 Octobre 2013
◆ <u>Dates et heures reconnaissances</u>	Les 19, 20 et 25 Octobre 2013 de 08h00 à 20H00

VENDREDI 25 OCTOBRE 2013

◆ <u>Vérifications des documents</u>	Salle Polyvalente THIERS	de 18H00 à 21H15
◆ <u>Vérifications des voitures</u>	Pré de la Foire THIERS	de 18H15 à 21H30
◆ <u>Heure mise en place du Parc Départ</u>	Pré de la Foire THIERS	à 18H15
◆ <u>1^{ère} réunion Collège des Commissaires Sportifs</u>	Salle Polyvalente THIERS	à 20H00

SAMEDI 26 OCTOBRE 2013

◆ <u>Vérifications des documents</u>	Salle Polyvalente THIERS	de 06H30 à 07H15
◆ <u>Vérifications des voitures</u>	Pré de la Foire THIERS	de 06H45 à 07H30
◆ <u>Publication des équipages admis au départ</u>	Parc Fermé, Pré de la Foire THIERS	à 07H45
◆ <u>Départ du Rallye - 1^{ère} voiture (V.H.C.)</u>	Pré de la Foire THIERS	à 08H45
◆ <u>Arrivée du Rallye - 1^{ère} voiture (V.H.C.)</u>	Pré de la Foire à THIERS	à 17H54
◆ <u>Vérifications finales</u>	Peugeot Thiers Automobiles à THIERS	
◆ <u>Publication des résultats provisoires du Rallye</u>	Parc Fermé, Pré de la Foire à THIERS, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent	
◆ <u>Remise des Prix</u>	Podium, Pré de la Foire à THIERS, fin du Parc fermé	



ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DÔME FOREZ organise les 25 et 26 Octobre 2013, avec le concours des Associations Sportives du Comité Régional Automobile d'Auvergne et avec le patronage des Villes de THIERS et de COURPIERE, le 44^{ème} RALLYE NATIONAL DES MONTS DOME

L'A.S.A. DÔME FOREZ est l'organisateur administratif et technique de cette épreuve.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 251 en date du 23/09/2013. Visa du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne n° 31/N/R en date du 16/08/2013.

Comité d'organisation

Président : Jacques COURTADON

Membres : Jean APPARAILLY - François CHASSAGNOL - Didier DAUTHEREAU - Etienne GARDETTE - Robert LAVEST - Catherine PASTOREK - Serge PEGOLOTTI

Secrétariat permanent

A.S.A. DÔME-FOREZ 8 bis cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND

Site : www.asadomeforez.com

Tél. 04 73 92 87 19 (HB) - 06 07 85 22 73 - 06 07 60 57 83

Fax 04 73 90 82 09 - E-mail : domeforez@wanadoo.fr

Permanence du Rallye

Salle Polyvalente THIERS

Salle Polyvalente THIERS

Vendredi 25 octobre de 18H00 à 22H00

Samedi 26 octobre de 06H30 à 22H00

1.1. Officiels

◆ Collège des Commissaires Sportifs	Président	Josette MARTIN.	Lic. 75
	Membres	Jean Paul BEGON	Lic. 17792
		Dominique LASSUS	Lic. 30953
◆ Directeur de Course		Albert HURARD	Lic. 1057
◆ Directeurs de Course Adjoints		Thierry DUPECHER	Lic. 3564
		Michèle MARTIN	Lic. 1123
		Max KUHN	Lic. 11079
◆ Directeurs de Course Délégués aux E.S	ES 1	Daniel BERTHON	Lic. 1621
	ES 2	Marc HABOUZIT	Lic. 7145
	ES 3	Jean Paul FRANCOIS	Lic. 162919
◆ Adjoint à la Direction de Course délégué aux VHC		Patrice BESQUEUT	Lic. 2413
◆ Adjoint à la Direction de Course délégué ouverture		Alain RENAUDIER	Lic. 5250
◆ Adjoint à la Direction de Course délégué aux parcs		Didier DAUTHEREAU	Lic. 7738
◆ Médecin Chef		Dr Jacques COURTADON	Lic. 16970
◆ Commissaires Techniques	Responsable	Serge PEGOLOTTI	Lic. 6047
	Responsable V.H.	Bernard COQUET	Lic. 1324
	Membres	André BOIVIN	Lic. 3572
		Gérard JOUVHOMME	Lic. 51582
		Alain VERON	Lic. 149252
◆ Chargés des Relations avec les Concurrents		Josyane HURARD	Lic. 1053
		Armand AGOSTINHO	Lic. 12775
◆ Juge de faits		Jean François CHAZOT	Lic. 36790
◆ Chargé des Relations avec la Presse		Philippe LEJCZYK	
◆ Responsable des Commissaires		Jean APPARAILLY	Lic. 18967
◆ Contrôle de la mise en place de la sécurité		François CHASSAGNOL	Lic. 15142
◆ Vérifications administratives et classements		Catherine PASTOREK	Lic. 15145
◆ Secrétaire du Meeting		Etienne GARDETTE	Lic. 8272
◆ Chronométrage Fédéral	Chronomètres C au départ et à l'arrivée des épreuves spéciales		

1.2. Eligibilité

- Le 44^{ème} Rallye National des MONTS DOME compte pour :
- la Coupe de France des Rallyes 2014 - Coefficient 3
 - le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne
 - le Challenge de l'A.S.A. Dôme Forez

1.3. Vérifications

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception et les convocations pour les vérifications seront disponibles sur : www.asadomeforez.com. Les vérifications administratives et techniques auront lieu à la salle Polyvalente « Jo Cognet » - Pré de la Foire à THIERS. A l'issue de chaque vérification technique individuelle, les véhicules de course rentreront immédiatement en Parc Fermé et gardé au Pré de la Foire à THIERS. Les vérifications finales seront effectuées au Garage Peugeot Thiers Automobiles - 52 avenue Léo Lagrange à THIERS. (Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € T.T.C.)

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demandes d'engagement - Inscriptions

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 44^{ème} Rallye National des Monts Dôme doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 14 Octobre 2013 à 24h00

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à 90 voitures maximum, Rallye V.H.C. compris.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des Organisateur **450 euros**
- aux équipages 100 % ASA DOME FOREZ **410 euros**
- aux équipages 50 % ASA DOME FOREZ **430 euros**
- aux équipages dont le pilote est domicilié hors Allier - Cantal - Loire - Haute-Loire et Puy-de-Dôme **430 euros**
- b) sans la publicité facultative des Organisateur **900 euros**

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3. Ordre des départs

Le premier concurrent du rallye national partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC.

Conforme au règlement standard F.F.S.A. pour la première section - Pour les sections suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire après la première E.S.

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4 1 - **Voitures autorisées** : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4 3 1.1- **Assistance** : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Un parc d'assistance est prévu Zone Industrielle, Av. de Lachamp à Courpière, situé après le parc de regroupement. Le changement de pneumatiques sera autorisé à la sortie du Parc Départ avant passage sur le Podium. Des plaques d'assistance seront disponibles contre paiement de la somme de 5 €

4 3 2.3- **Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4 6 - **Identification des voitures**

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.
- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5 - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 - SITE ET INFRASTRUCTURE

6.1 - Description

Le 44^{ème} Rallye National des MONTS DOME représente un parcours de 229,600 km. Il est divisé en 3 sections (1 étape). Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 107,400 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 4 et 7	Pognat - La Roche	14,650 km	3 fois
ES 2, 5 et 8	Les Mines- Augerolles	14,950 km	3 fois
ES 3, 6 et 9	Sauviat - Courpière	6,200 km	3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe ITINERAIRE.

6.2. Reconnaissances Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6. Les reconnaissances auront lieu exclusivement le week-end des 19 et 20 octobre et le vendredi 25 Octobre de 08H00 à 20H00 ; les passages sont limités à 3 maximum. Des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.2. - Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Chefs de poste et Commissaires : Chasuble orange - Relations Concurrents : Chasuble rouge

ARTICLE 8 - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10 - PRIX ET COUPES

* **PRIX EN ESPECES** (cumulables)

Classement général

- au premier 600 euros
- au deuxième 450 euros
- au troisième 350 euros
- au quatrième 200 euros

Classement par groupes (6 groupes)

- au premier 350 euros si 5 partants ou +
- au deuxième 250 euros si 8 partants ou +
- au troisième 150 euros si 15 partants ou +

Classement par classes (23 classes)

	1 partant	de 2 à 5	de 6 à 9	de 10 à 13	14 et plus
1 ^{er}	225 €	450 €	450€	450€	450€
2 ^{ème}			300€	300€	350€
3 ^{ème}				180€	250€
4 ^{ème}					150€

Classement Dames : à la première si 3 équipages féminins au départ : 200 euros

* **COUPES** (non cumulables) - Liste non limitative

- aux 4 premiers du classement général
- à la première dame
- au premier de chaque classe
- à des Commissaires

La remise des prix se déroulera le samedi 26 Octobre 2013 à la fin du parc fermé sur le Podium d'arrivée, Place du Pré de la Foire à THIERS.